EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 février 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept février deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Patricia GUILHOT donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance pendant les débats de la question n°2.
Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Edith CANDELIER et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
Madame Nicaise JOSEPH donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD et quitte la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 14

CONTRAT DE VILLE - SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS

Nicaise JOSEPH, Dominique ROGUE-SALLARD, Pascal GUITTARD, Simon POURRET, Valérie BERNARD et Philippe BOHELAY ne prennent pas part au vote.

La réforme de la « Politique de la Ville » a été lancée en 2012 par le gouvernement et a abouti au vote de la « loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » datée du 21 février 2014.
Cette réforme a été conçue autour de quatre axes :

- la participation des habitants avec la nécessité de mettre en place des Conseils de citoyens sur chaque quartier prioritaire ;
- la refonte de la géographie prioritaire avec la suppression de tous les zonages précédents (ZUS, ZFU, ZRU,…) ;
- un Contrat de Ville unique et global dans une approche intégrée à la dynamique de l'agglomération ;
- un nouveau programme de renouvellement urbain.

La volonté du législateur est aussi d'insister sur la nécessité de mobiliser le droit commun avant de mobiliser les crédits qui doivent rester exceptionnels de la Politique de la Ville.

La nouvelle géographie prioritaire a été arrêtée définitivement par le décret du 30 décembre 2014. Pour l'agglomération clermontoise et la Ville, ont été conservés, sur des périmètres resserrés autour du patrimoine des bailleurs sociaux, les quartiers nord (Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes), La Gauthière, Saint Jacques, Fontaine du Bac et le quartier du lac à Cournon. Ont été sortis les quartiers de Gerzat, d'Aulnat et Fontgiève/Saint Alyre et Herbet pour la ville.

Le Contrat de Ville est aujourd'hui en cours d'élaboration sous la maîtrise d'ouvrage de Clermont Communauté. Comme le prévoit la loi, il doit être construit sur trois piliers : « la rénovation urbaine et le cadre de vie », « la cohésion sociale », et « le développement économique et l'emploi ».

Cette recomposition politique et administrative de la « Politique de la ville » a très largement retardé l'information des associations de quartier pour leur permettre de déposer les dossiers de demande de subventions. Dans le souci de ne pas pénaliser les associations, de ne pas fragiliser leur équilibre financier souvent précaire, et de garder une cohérence à l'action publique, la Ville a souhaité engager rapidement une première réponse aux sollicitations financière des associations sur le seul critère de la reconduite d'action sans préjuger de leur inscription future dans le Contrat de ville.

Dans le cadre de la Politique de la ville, la Ville met en place chaque année une enveloppe de 635 000 € afin de contribuer à la mise en œuvre des projets associatifs sur les quartiers concernés.

Au regard de l'ensemble de ce contexte, 26 projets ont été examinés pour un montant total de 309 500 €

Association du Centre Culturel Marocain du Puy-de-Dôme : Entretenir le lien social et l'amitié entre les peuples pour mieux vivre ensemble

L'objectif est de favoriser les liens entre habitants de cultures différentes par la promotion d'actions culturelles, de loisirs, d'information, de formation, et en développant des activités en direction des jeunes et des femmes. L'association incite ses adhérents, et plus largement l'ensemble des habitants, à participer à des soirées festives, repas, sorties culturelles ou tournois sportifs tout au long de l'année dans le cadre d'une programmation d'animations. La jeunesse sera un axe prioritaire pour 2015 en renforçant les actions qui leur sont destinées.
Quartiers concernés : ensemble des quartiers prioritaires
Public concerné : habitants des quartiers

Le coût total de l'action est de 21 100 €.

La subvention demandée est de 5 000 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 5 000 € (5 000 € alloués en 2014).

Association Retraite Loisirs Solidarité : Activités pour les seniors
Ce projet vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées sur les quartiers en maintenant et renforçant un lien social avec leur environnement. Il leur est ainsi proposé des activités hebdomadaires (sport, jeux, informatique, dessin, mémoire,…), des sorties (cinéma, excursions,…) et des séjours, ainsi que des moyens de distractions pour ceux qui ne sortent presque plus (contes et lectures à domicile, portage de livres en partenariat avec la Médiathèque, pauses musicales en partenariat avec le Conservatoire,…).
Quartiers concernés : ensemble des quartiers prioritaires
Public concerné : 1 300 personnes de plus de 60 ans

Le coût total de l'action est de 16 000 €.

La subvention demandée est de 6 000 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 4 400 € (4 400 € alloués en 2014)

Association Socioculturelle de Champratel (ASC) :
- Actions d'insertion sociale en direction des adultes
L'objectif est de créer du lien social, de favoriser les échanges entre les communautés du territoire dans un but de métissage, d'accompagner la fonction parentale et d'assurer une continuité avec les actions en direction des enfants, de lutter contre l'isolement en proposant un soutien individuel et plus accentué aux personnes les plus en difficulté, de permettre aux habitants de participer à des temps forts de la vie de leur quartier et prendre une part active dans l'élaboration de ces derniers. Pour cela, différents ateliers et sorties sont mis en place (rencontres du lundi, atelier couture, séances de « papotage en français », découverte de la région, cuisine, création, bien-être), de l'aide ponctuelle et individualisée
Quartiers concernés : quartiers Nord
Public concerné : 80 bénéficiaires

Le coût total de l'action est de 42 627 €.

La subvention demandée est de 12 000 €. En application de la convention, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 12 000 € (12 000 € en 2014).

- ALSH et aide aux devoirs
L'ALSH propose un accueil de loisirs pour les enfants de 6 à 12 ans les mercredis et samedis et pendant les vacances scolaires, dans le but d'améliorer la vie des habitants, les échanges avec les familles. Les activités proposées favorisent le partage, la vie collective et la découverte.
L'aide aux devoirs a pour but de lutter contre l'échec scolaire en apportant des méthodes de travail tout en favorisant l'implication des parents par des rencontres collectives ou individuelles. Cet accompagnement est ouvert aux enfants du primaire, collège et lycée, se fait par tranche d'âge et comporte deux séances par semaine.
Quartiers concernés : quartiers Nord
Public concerné : 50 enfants

Le coût total de l'action est de 103 440 €.

La subvention demandée est de 36 500 €. En application de la convention, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 36 500 € (36 500 € en 2014).

- Actions d'insertion et d'accompagnement du public adolescent et jeunes adultes – prévention de la délinquance par la mise en place d'une activité sportive et d'un atelier musique

Un accueil libre de loisirs éducatifs est proposé à une trentaine d'adolescents et jeunes adultes permettant à la fois l'organisation d'activités collectives d'animation et la possibilité d'accompagnements individuels pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en demande. L'objectif est de prévenir les incivilités et actes délictueux, de favoriser l'éducation à la citoyenneté et l'accès à l'autonomie.

Quartiers concernés : quartiers Nord

Public concerné : adolescent et jeunes adultes

Le coût total de l'action est de 50 272 €.

La subvention demandée est de 17 750 €. En application de la convention, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 7 500 € (7 500 € en 2014).

Boxing Club La Gauthière :

- Boxe- école de boxe éducative

Par la pratique sportive, ce projet permet l'apprentissage de la vie sociale, du respect des autres et des règles. Il participe à la structuration de chacun en s'appuyant sur une activité régulière avec des repères constants : horaires fixes, intervenants fidélisés sur le projet. Il a pour effet de faciliter les rencontres avec d'autres jeunes (autres quartiers, autres clubs, autres villes).

Quartiers concernés : ensemble des quartiers de la ville

Public concerné : 95 jeunes dont 20 filles

Le coût total de l'action est de 57 000 €.

La subvention demandée est de 13 200 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 12 200 € (12 200 € en 2014).

- Musculation – mise en forme

Cette action, qui a été mise en place pour répondre à la demande des jeunes et des adultes, donne la possibilité de pratiquer cette activité sportive dans des locaux équipés et adaptés. Elle permet de travailler l'apprentissage des règles de vie dans un espace de convivialité.

Quartiers concernés : ensemble des quartiers nord

Public concerné : 480 jeunes et adultes dont 25 % de filles

Le coût total de l'action est de 54 600 €.

La subvention demandée est de 7 200 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 6 200 € (6 200 € en 2014).

Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles :

Mieux vivre ensemble en société :

Cette action est mise en place dans le but de lutter contre les violences urbaines et les violences familiales en travaillant sur deux axes : la sensibilisation des jeunes notamment pour comprendre la citoyenneté, la laïcité et les valeurs républicaines par le biais d'interventions collectives autour d'outils adaptés, et favoriser le respect mutuel pour prévenir les violences familiales et notamment conjugales. Cette action répond au besoin de s'approprier les valeurs républicaines et de partager ces valeurs à l'échelle de la famille, de l'école ou du pays, pour comprendre comment cette société s'organise autour de règles communes qui s'imposent à tous.

Quartiers concernés : ensemble des quartiers prioritaires

Public concerné : environ 250 personnes

Le coût total de l'action est de 8 729 €.

La subvention demandée est de 2 500 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 2 500 € (2 500 € en 2014).

Vers un citoyen, une citoyenne autonome et informée :
L'objectif de cette action est de sensibiliser à la citoyenneté, à l'accès au droit et de lutter pour la prévention des discriminations. Dans ce but, le CIDFF organise des permanences juridiques bimensuelles dans les Maisons de quartier (droit des personnes, droit pénal, droit du travail, législation sociale) et des interventions publiques ciblées à la demande des habitants, animées par un juriste, sur des thèmes tels que violence conjugale, séparation, environnement de travail, prestations sociales, discriminations, recherche d'emploi, éducation parentale, citoyenneté.
Quartiers concernés : ensemble des quartiers prioritaires
Public concerné : environ 250 personnes

Le coût total de l'action est de 9 619 €.

La subvention demandée est de 4 000 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 2 700 € (2 700 € en 2014).

Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie – CLCV :
- Prévention santé :
La CLCV coordonne et porte quatre projets de santé sur les quartiers Nord et Fontaine du Bac avec un travail de réseau et de partenariat sur le long terme impliquant les adhérents, les habitants, les écoles, les bailleurs, les associations et les institutions. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'Atelier Santé Ville animé par la CLCV avec les services de l'Etat.
L'action est axée sur l'alimentation et l'hygiène de vie, organisée sous forme d'ateliers, de conférences, de débats, d'expositions interactives avec une programmation tout au long de l'année.
Quartiers concernés : quartier Nord et Fontaine du Bac
Public concerné : ensemble des habitants de ces quartiers

Le coût total de l'action est de 74 100 €.

La subvention demandée est de 22 500 €. En application de la convention, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 22 500 € (22 500 € en 2014).

- Promouvoir et favoriser l'exercice de la citoyenneté au quotidien
L'objet est de développer la participation des habitants aux décisions qui les concernent dans tous les domaines de la vie quotidienne et du cadre de vie, et favoriser leur implication dans la gestion de leur environnement. Cela se traduit par la lutte contre toute forme de discrimination dans l'accès au logement, l'intervention auprès des bailleurs pour répondre aux attentes des locataires et la participation à l'accompagnement social au logement pour les personnes en difficulté. Pour cela, des permanences sont organisées sur l'ensemble des territoires prioritaires pour répondre aux attentes et questionnements des habitants.
Quartiers concernés : ensemble des quartiers prioritaires
Public concerné : habitants des quartiers concernés

Le coût total de l'action est de 121 400 €.

La subvention demandée est de 11 000 €. En application de la convention, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 10 000 € (10 000 € en 2014).

Fédération Départementale du Logement (CNL 63) : Prise en charge des problèmes sociaux liés au logement et à sa situation
La CNL se positionne comme un défenseur du droit des locataires en accompagnant les habitants dans la prise en charge des problèmes sociaux liés au logement, comme les projets de réhabilitation, de résidentialisation ou de questions liées à l'urbanisme dans les différents quartiers de la ville.
Un autre aspect de la démarche est de sensibiliser les usagers aux économies possibles, à titre individuel ou collectif, en favorisant le développement durable. Les moyens d'intervention sont l'accueil des publics locataires, l'organisation de réunions, de tables rondes, d'expositions.
Quartiers concernés : ensemble des quartiers prioritaires
Public concerné : habitants des quartiers

Le coût total de l'action est de 13 450 €.
La subvention demandée est de 3 500 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 2 500 € (2 500 € en 2014).

Comité de Quartier Fontaine du Bac Creux de l'Enfer - Dialogues et Rencontres : Animations Bac Loisirs et marché d'automne
Le Comité de Quartier s'inscrit dans une démarche de développement d'actions visant au rapprochement des habitants afin de lutter contre l'isolement. Des ateliers à partir de la Maison de Quartier sont mis en place dans une programmation annuelle, pour favoriser les rencontres par des animations diverses (travaux manuels, jeux, chorale, randonnées, …etc.). Pour sensibiliser des adhérents et les participants à la découverte et à la culture, des sorties régulières sont également organisées sur l'année, permettant ainsi à des publics en situation précaire o u isolés de s'inscrire dans une démarche de socialisation.
Quartiers concernés : Fontaine du Bac
Public concerné : 450 personnes
Le coût total de l'action est de 59 245 €.
La subvention demandée est de 3 275 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 2 000 € (2 000 € en 2014).

Concordia : Accompagnement de jeunes et d'associations des quartiers prioritaires sur des projets de Service Civique
Il s'agit de proposer aux Maisons et associations de quartier œuvrant pour l'amélioration du cadre de vie ou de la situation des habitants, un soutien en moyen humain sur une durée suffisamment longue pour leur permettre de développer de nouvelles activités ou de renforcer les actions existantes. Parallèlement, il est proposé aux jeunes d'être acteurs de leur territoire en s'investissant dans la vie des quartiers sur la base d'un engagement volontaire et citoyen, pour une mission d'intérêt général. L'association Concordia dispose des agréments administratifs nécessaires pour la signature de contrats d'engagement de Service Civique lui permettant de faire l'interface et la gestion du dispositif.
Quartiers concernés : ensemble des quartiers prioritaires
Public concerné : 10 jeunes de 18 à 25 ans
Le coût total de l'action est de 75 699 €.
La subvention demandée est de 18 000 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 18 000 € (18 000 € en 2014).

District du Puy-de-Dôme de Football : développement du football sur les quartiers prioritaires
Le District de Football accompagne et développe les écoles de football sur les quartiers prioritaires et aide les clubs clermontois qui accueillent des jeunes avec le concours d'éducateurs formés pour la structuration des écoles de foot. Cette action permet d'assurer un encadrement de qualité pour les entraînements, les rencontres de championnat et les tournois, d'organiser des manifestions et d'assurer une formation de cadres en permanence.
Quartiers concernés : ensemble des quartiers prioritaires
Public concerné : jeunes de 6 à 17 ans
Le coût total de l'action est de 38 000 €.
La subvention demandée est de 10 000 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 10 000 € (10 000 € en 2014).

Entreprise Job Agglo : Chantiers de proximité 2015
Ces chantiers permettent aux jeunes salariés d'initier ou de développer une démarche de citoyenneté par le biais d'activités en lien avec l'amélioration de leur cadre de vie (remise en état suite à dégradations, rénovations,…) ; ils ont également un objectif pédagogique : pour la majorité des jeunes, il s'agit de leur première expérience professionnelle leur permettant d'acquérir un savoir-être en situation de travail. Ces

éléments contribuent à donner aux jeunes salariés du groupe Job Agglo les repères professionnels indispensables et ainsi à faciliter leur future insertion professionnelle.
Quartiers concernés : ensemble des quartiers prioritaires
Public concerné : 140 jeunes de 18 à 25 ans

Le coût total de l'action est de 177 947 €.

La subvention demandée est de 30 000 €. En application de la convention, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 30 000 € (30 000 € en 2014).

Espoir de femmes : Initiatives de femmes
L'objectif est de favoriser l'accès au droit (santé, logement, formation,…), d'accompagner le public majoritairement féminin dans des démarches d'ordre juridique, administratif, éducatif, ou relevant de la vie quotidienne, de rompre l'isolement de certaines femmes, de participer à la lutte contre l'illettrisme, de participer aux actions d'aide aux femmes, de contribuer à la mixité sociale et culturelle. Pour cela, des permanences d'accueil, d'accompagnement et d'orientation sont mises en place, ainsi que des activités socioculturelles régulières, des groupes de parole, de l'aide à la recherche d'emploi,…
Quartiers concernés : La Gauthière
Public concerné : les habitants du quartier

Le coût total de l'action est de 46 560 €.

La subvention demandée est de 6 250 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 4 000 € (4 000 € en 2014).

Formation Insertion Travail (FIT) : Plate-forme d'orientation sur tous les dispositifs d'apprentissage du français
Cette action vise à faciliter l'intégration des populations étrangères en facilitant leur accès à l'apprentissage du français, répondant ainsi à la nécessité de proposer une réponse structurée, construite à partir des besoins des publics. Cette plate-forme permet de centraliser les demandes d'apprentissage du français, d'actualiser l'offre de formation, d'évaluer la situation de chaque personne pour l'orienter vers une formation adaptée, d'assurer un suivi de chaque parcours.
Quartiers concernés : ensemble des quartiers prioritaires
Public concerné : 100 habitants de ces quartiers

Le coût total de l'action est de 85 000 €.

La subvention demandée est 15 000 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 15 000 € (15 000 en 2014).

Jeunesse et Horizons :
- Activités de Loisirs 8/16 ans : activités socioéducatives et camps
Il s'agit de permettre à des enfants et des jeunes d'avoir accès à des activités de loisirs pour qu'ils puissent sortir de leur environnement quotidien, découvrir et pratiquer des activités auxquelles ils n'ont pas accès en famille, enrichir leurs connaissances de façon ludique à travers des activités collectives. C'est aussi l'occasion de débattre sur les activités, de parler des règles de vie en collectivité. La valorisation de l'individu à travers des projets dans lesquels il est acteur, la possibilité pour chacun de s'exprimer au sein d'un groupe, le développement des relations avec les parents sont des axes importants de cette action.
Quartiers concernés : La Gauthière
Public concerné : 30 enfants

Le coût total de l'action est de 49 800 €.

La subvention demandée est de 22 600 €. En application de la convention, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 22 600 € (22 600 € en 2014).

- Ateliers périscolaires à l'école Jean de la Fontaine - Culture de Proximité : nature et jardin, arts plastiques, échecs

Cette action vise à offrir un accès à des espaces de création ou de pratique innovants pour les enfants du quartier, leur fournir un environnement éducatif après l'école pour leur faire découvrir des lieux culturels autour de leur quartier (MARQ, Jardin botanique). Les trois ateliers hebdomadaires (arts plastiques, nature et jardin, jeu d'échecs) permettent aussi de reconnaitre et valoriser les réussites individuelles et de donner la possibilité à des enfants repérés comme « fragiles » de s'investir et de s'épanouir au sein d'activités collectives.
Quartiers concernés : La Gauthière
Public concerné : 35 enfants de 6 à 12 ans

Le coût total de l'action est de 14 500 €.

La subvention demandée est de 5 900 €. En application de la convention, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 5 900 € (5 900 € en 2014).

La Maison d'à Côté : Lieu d'accueil enfants-parents
C'est un espace qui permet à des familles issues de différentes cultures de se côtoyer et d'échanger autour des problématiques de la petite enfance et au-delà, permet une réelle mixité sociale. L'accueil a lieu au 17 rue des Hauts de Chanturgue tout au long de l'année du lundi au vendredi. L'association est complètement impliquée dans la vie du quartier et participe régulièrement aux instances ou animations qui s'y déroulent.
Quartiers concernés : Croix de Neyrat
Public concerné : 300 enfants concernant 170 familles

Le coût total de l'action est de 54 100 €.

La subvention demandée est de 8 500 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 8 500 € (8 500 € en 2014).

Parenthèse : Lieu d'accueil parents-enfants et point d'animation de quartier
L'association développe une série d'actions et de projets pour et avec les habitants ; elle anime des groupes d'habitants à la demande des structures socioculturelles des quartiers prioritaires de la politique de la ville : la Gauthière, Croix de Neyrat et Fontaine du Bac.
Elle mène ainsi des actions d'animation éducatives, des actions relevant de l'accès à la culture et aux loisirs, des actions destinées à rassembler les habitants pour qu'ils se rencontrent, des actions visant à impliquer davantage les publics les plus éloignés des démarches participatives, des actions de soutien à la parentalité.
Quartiers concernés : La Gauthière, Croix de Neyrat, Fontaine du Bac
Public concerné : habitants de ces quartiers

Le coût total de l'action est de 120 176 €.

La subvention demandée est de 8 000 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 8 000 € (8 000 € en 2014).

Peuple et Culture :
- Accompagnement des pratiques musicales : le rap
Ce projet favorise l'expression artistique et permet de découvrir ou de se perfectionner dans les multiples applications de l'outil informatique dans le domaine musical. Les jeunes issus des quartiers prioritaires qui souhaitent aborder l'expression musicale, notamment à travers le rap peuvent accéder aux outils mis à disposition, studio, outil informatique, et bénéficier de l'accompagnement à l'écriture et la mise en musique.
Quartiers concernés : ensemble des quartiers prioritaires
Public concerné 18 personnes

Le coût total de l'action est de 14 000 €.

La subvention demandée est de 14 000 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 14 000 € (14 000 € en 2014).

- rencontres interculturelles : accueil et voyages d'études
L'objectif de ce projet est de favoriser les échanges multiculturels et d'instaurer des situations de rencontres en direction de jeunes qui n'ont pas l'opportunité d'autres jeunes de la Communauté Européenne.

C'est un travail préparatoire et d'accompagnement qui va permettre à de jeunes clermontois de rencontrer sur une période d'un séjour de 10 jours d'autres jeunes d'un ou deux pays européens pour échanger autour d'une thématique commune et apprendre à se découvrir et à s'interroger sur son environnement.
Quartiers concernés : ensemble des quartiers prioritaires
Public concerné : 50 jeunes de 13 à 25 ans

Le coût total de l'action est de 50 000 €.

La subvention demandée est de 6 500 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 6 500 € (6 500 € en 2014).

Public Info : Pôle de services publics
Cette association a pour vocation d'offrir aux habitants des quartiers de La Gauthière et de Clermont Nord des services de proximité dans divers domaines comme démarches administratives, recherches d'emploi, accès à la formation, au logement,… etc.
Elle met à disposition des services publics et des habitants des locaux équipés et les moyens nécessaires pour effectuer leur permanence ou leurs démarches (bureaux, outils informatique, salle de réunion, salle de documentation). Un accueil est assuré tous les jours de 9h à 17h et plusieurs milliers de personnes ont pu bénéficier de ce service.
Quartiers concernés : La Gauthière
Public concerné : les habitants du quartier Nord

Le coût total de l'action est de 61 870 €.

La subvention demandée est de 24 000 €. En application de la convention, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 24 000 € (24 000 € en 2014).

Service Accompagnement Migrants Auvergne : Atelier sociolinguistique
L'objectif de cet atelier est de faciliter l'intégration et l'accès à l'autonomie de personnes étrangères ou d'origine étrangère par l'acquisition de savoirs et savoir-faire linguistiques et culturels. Ainsi, l'action vise à une meilleure communication orale et écrite, une plus grande autonomie dans les démarches de la vie quotidienne, une ouverture sur l'environnement social et culturel, un développement des liens sociaux, une aide à la maitrise de l'environnement du travail. Selon le niveau des stagiaires, deux types d'ateliers sont mis en place : français langue étrangère ou alphabétisation, toujours dans l'optique du « français, langue d'intégration » où les valeurs de la République (égalité hommes/femmes, droit de vote, laïcité) sont traitées de manières transversales. Ces ateliers concernent environ 470 personnes.
Quartiers concernés : ensemble des quartiers de la ville
Public concerné : 95 jeunes dont 20 filles

Le coût total de l'action est de 106 204 €.

La subvention demandée est de 20 000 €. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 17 000 € (17 000 € en 2014).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission, :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées à ces associations comme décrit ci-dessus ;

- d'autoriser le versement, en temps utile, de ces subventions aux associations concernées ;

- d'autoriser la signature éventuelle de conventions de partenariat avec les associations, conformément à la législation en vigueur.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 mars 2015

Le Maire,